

# JOURNAL DU LOT

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi

10 fr. par AN

HORS DU DÉPARTEMENT : 12 francs par an.

Les abonnements se paient d'avance. — Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse

## ADMINISTRATION

CAHORS : L. LAYTOU, DIRECTEUR, RUE DU LYCÉE

L'Agence HAVAS, rue Notre-Dame-des-Victoires, n<sup>o</sup> 34, et Place de la Bourse, n<sup>o</sup> 8, est seule chargée, à Paris, de recevoir les annonces pour le Journal.

## PUBLICITÉ

ANNONCES (la ligne)..... 25 cent.  
RÉCLAMES — ..... 50 —

La publication des Annonces légales et judiciaires de tout le département est facultative dans le Journal du Lot.

Cahors, le 1<sup>er</sup> Décembre

## Les nécessités de la défense

Lorsqu'on parcourt les tableaux du budget de la guerre soumis à la Chambre des députés, il est impossible de n'être pas, une fois de plus, frappé du chiffre énorme auquel s'élève ce budget et qui n'est pas inférieur à 621.069.297 francs. Y ajoute-t-on la somme de 258.082.273 fr. qui représente le chiffre du budget de la marine, on arrive à un total de 870.151.570 francs, sans compter les crédits supplémentaires demandés en cours d'exercice, si bien que l'on pourrait dire que, bon an, mal an, la France dépense, en moyenne, pour les frais de la défense nationale, un milliard environ — plus du quart de son budget total.

Peut-on espérer une diminution prochaine de ces dépenses ? Hélas, plus on examine cette question, avec les données actuelles du problème qui, à vrai dire, n'en est guère plus un, la réponse est négative.

On pourrait peut-être, à certains points de vue, mieux répartir les crédits alloués et diminuer la durée du service militaire ; mais, comme une telle mesure aurait pour conséquence de faire passer sous les drapeaux un plus grand nombre de soldats et procéder à des améliorations de diverse nature dans l'armement et la préparation de la défense elle-même, il n'y a pas trop à escompter les économies qui pourraient résulter de cette réforme.

Tout ce qu'on pourrait demander à ce point de vue, c'est que les dépenses du budget de la guerre et de la marine, sous le faix desquelles ploient les facultés contributives de la nation, restent stationnaires pendant quelque temps au moins.

Mais comment aller au-delà de ce vœu, lorsque nous apprenons, par exemple, qu'en Allemagne de nouveaux crédits vont encore être demandés au Reichstag, pour l'amélioration

de l'artillerie et de l'armement en général.

A vrai dire et plus que jamais, nous en sommes toujours au point où nous en étions, alors qu'au cours d'une des dernières discussions du budget, au Sénat, M. de Freycinet, en ce temps-là ministre de la guerre, s'exprimait ainsi :

« Qui pourrait répondre que le projet que nous votons ne sera pas demain insuffisant ou inefficace ? Pouvons-nous naguère prévoir que, par suite des nouvelles découvertes de matières explosibles, il serait indispensable de procéder à la réfection de nos forteresses ? Qui eût pu nous dire, il y a trois ans, qu'il faudrait fabriquer des centaines de mille de fusils nouveaux modèles ? Les programmes de travaux relatifs à la préparation de la guerre n'ont rien de commun avec les programmes de travaux publics. Ceux-ci ont un caractère limité. L'on sait ce que coûtent un pont, un chemin de fer. On ne sait jamais à quelles dépenses on peut être contraint en matière militaire par une invention nouvelle. »

En prononçant ces paroles, le ministre de la guerre traduisait, dès cette époque, en un langage singulièrement précis, la façon des faits, et, en même temps, faisait preuve d'une remarquable clairvoyance.

Demain est déjà venu.

A peine les travaux énormes accomplis pour la transformation de nos forteresses et de nos fusils sont-ils terminés qu'il faut penser à de nouveaux canons, et, avant peu le ministre de la guerre, véritable Juif-Er-rant de la défense nationale, qui a le devoir de ne jamais s'arrêter, de marcher toujours, devra se remettre en route pour le Palais-Bourbon et le Luxembourg, afin d'y solliciter de nouveaux crédits.

Telle est la situation qui est faite aujourd'hui non pas seulement à la France, mais encore à l'Europe. Ce que nous voyons chez nous se reproduit fatalement et périodiquement en Allemagne, en Autriche, en Russie, en Italie. Il n'est pas jusqu'aux nations

que l'on considérait naguère comme garanties, par des traités de neutralité, la Suisse et la Belgique qui ne se croient, à cette heure, le strict devoir, de s'imposer d'énormes charges pour la réfection de leur armement ou l'organisation de leur système de défense.

Mais le mal des autres ne fait pas notre bien. Il y a là une loi de la destinée qu'il faut subir. Sera-t-elle éternelle ?

Ce qui est certain, c'est que notre siècle doit s'y soumettre. Combien ils sont loin, les beaux rêves des Etats-Unis d'Europe qui, à l'exemple des Etats-Unis d'Amérique, pourraient consacrer et leur or et leur sang, et leurs forces vitales, au développement du progrès et de la civilisation, à l'amélioration des conditions de la vie humaine, sans avoir à plier sous le faix de ces milliards consacrés à des engins qui tueront les hommes à plusieurs kilomètres.

Et cependant, voter ces millions, ces milliards, c'est à cette heure, faire acte de patriotisme ; le patriotisme n'a même pas de devoir plus impérieux.

Reste-t-il permis de croire qu'un jour, pour l'humanité, il y aura un autre idéal ? Ce jour n'est pas venu ; et il nous faut penser à notre sol, à nos frontières, à nos enfants,

J. QUERCYTAÏN.

## CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Séance du 28 novembre

La Chambre continue la discussion du budget des Beaux-Arts.

Sur le chapitre XVIII (théâtres nationaux), M. Leydet demande à titre d'indication une augmentation de 1,000 francs pour rétablir les représentations à prix réduits à l'Opéra.

M. Roujon répond que ces représentations avaient été organisées surtout en vue des ouvriers et de leurs familles. Or ceux-ci n'y sont pas venus. Elles n'ont profité qu'aux spectateurs habituels de l'Opéra. Il n'y a aucune utilité à leur faire un cadeau qui se chiffre par une dépense de plusieurs centaines de mille francs.

L'amendement n'est pas adopté.

par perdre nos ripatons.

— A qui le tour... Deux places pour les vrais amis... cria Budaille en jetant un regard circulaire dans la salle.

Le vide s'était fait parmi les consommateurs ; il ne restait plus que deux ou trois clients, somnolents, accoudés sur les tables...

Un maraîcher, qui venait d'acheter son verre, sortit à son tour.

— J'ai cru qu'il ne s'en irait jamais, cet animal-là, grommela Budaille après un silence. Il se mit à tambouriner d'une façon particulière sur la table...

Assitôt les trois ou quatre consommateurs, qui semblaient dormir, levèrent la tête.

— La dernière des dernières, cria Budaille on battant les cartes.

A ces mots, comme à un signal, les faux dormeurs vinrent se grouper près de lui.

— J'ai vu le moment où nous ne pourrions pas être tranquilles ce soir, continua-t-il. Enfin ça y est... les gêneurs sont partis, profitons-en... Allons, vous autres organisez une manille, pendant que l'ami Rigaut va me rendre ses comptes...

— Ça ne sera pas long, grommela celui-ci.

Les joueurs, s'étant assis autour de la table, se mirent à jouer tout en prêtant une oreille attentive à ce que disait Budaille, qui devait être le chef de la bande...

— Voyons, dit-il en s'adressant à Pierre Rigaut, as-tu ce soir quelque chose de bon à nous apprendre ?

— Absolument rien.

— A ça mais, tu mollis, l'ami Rigaut... et c'est pas dans les temps jadis que tu serais resté aussi longtemps sans trouver une bonne petite opération... Décidément, tu as bien perdu depuis que ton frère Antoine s'est reti-

M. Denéchau propose de supprimer la subvention de l'Odéon (100,000 francs).

M. Denéchau porte à la tribune le récit des incidents relatifs à la nomination de MM. Ginisty et Antoine à la direction de l'Odéon. Les dissentiments qui s'élevèrent entre les deux directeurs, la démission de M. Ginisty, la retraite définitive de M. Antoine et le maintien de M. Ginisty comme seul directeur.

Après quelques mots de M. Roujon, la Chambre a maintenu la subvention de 100,000 francs.

Le chapitre XVIII est adopté. Sur le chapitre XIX (Concerts populaires et Sociétés musicales à Paris et dans les départements), M. Goujon (Seine-Inférieure) critique la répartition des subventions accordées à ces entreprises et s'étonne que l'on continue à donner 15,000 francs de subvention aux concerts Lamoureux et Colonne, qui font largement leurs frais.

On devrait, selon lui, imposer à ces concerts l'obligation d'inscrire à leur programme des œuvres d'auteurs nouveaux au lieu de les laisser se confiner dans l'exécution d'œuvres anciennes. Si l'Etat veut continuer à subventionner ces entreprises musicales, c'est à la condition qu'elles donnent à nos musiciens l'occasion de se produire.

M. Roujon déclare que c'est également l'opinion de l'administration, aussi a-t-il fait rédiger des cahiers des charges dans lesquels on imposera aux Sociétés subventionnées l'obligation de réserver dans leurs programmes une large part aux œuvres inédites de nos jeunes musiciens.

M. Goujon se déclare satisfait.

Le Chapitre XIX est adopté, ainsi que les chapitres XX à XXIV inclus.

Après de courtes observations de M. Gauthier de Clagny, sur la Manufacture de Sèvres, les chapitres XXV à XXX inclus sont adoptés.

Sur le chapitre XXXI (Musées nationaux) M. Paschal Grousset demande si l'administration a étudié la question de l'éclairage du Musée du Louvre.

Il critique ensuite certaines acquisitions faites par l'administration, notamment celle du faux Millet, qu'on a été forcé de faire disparaître devant les réclamations unanimes des artistes et des amateurs, et émet l'avis qu'aucune œuvre ne devrait être achetée avant d'avoir été exposée publiquement.

M. Roujon répond qu'on n'éclaircira pas parce que cela coûterait 300,000 francs. Il justifie son administration des critiques dont elle a été l'objet, en passant sous silence le faux Millet, qui a été une erreur incontestable.

Le chapitre XXXI est adopté, ainsi que les autres chapitres du budget des Beaux-Arts.

La suite de la discussion est renvoyée à lundi.

ré... forcément des affaires...

— Est-ce ma faute, à moi si les occasions ne se présentent pas...

— On les fait naitre, les occasions... Est-il naturel que depuis bientôt six mois que tu es revenu avec nous, tu restes toujours les bras croisés... A l'entendre, grâce à ta nièce, tu devais apporter à l'association des combinaisons superbes... et en fin de compte, rien ! moins que rien ! Tu dois comprendre que ça ne peut pas durer comme ça... Remue-toi, cherche, mais, que diable, ne laisse pas ainsi les amis le bec dans l'eau... Quand je pense que c'est moi qui suis obligé de l'indiquer les pistes maintenant !

A propos, ce notaire chez lequel j'ai pu t'envoyer comme domestique ?...

— M. Hersent ?

— Oui...

— Y as-tu été au moins... ?

— J'en sors !

— Et bien !...

— Rien à faire... pour l'instant...

— Alors je veux bien croire que tu ne vas pas t'attarder dans le service de cet honnête tabellion... ?

— Au contraire...

— Comment ça... ?

— J'y retourne demain et les jours suivants...

— Et ça nous rapportera... ?

— Rien... je te dis...

Il y eut un grognement dans l'auditoire.

(A suivre.)

FEUILLETON DU « Journal du Lot » 11

## LE CHATIMENT D'UNE MÈRE

Par JACQUES BRÉMOND

v

Whist et manille.

Pierre Rigaut traversa un couloir et poussa la porte d'un cabinet. Une telle fumée emplissait l'air qu'il était impossible, pour celui qui venait du dehors, de reconnaître tout d'abord les heureux privilégiés qui avaient l'insigne honneur d'occuper la salle désignée sous le nom pompeux de Salon des Ministres.

— Ferme la porte... tu vas nous faire attraper le coup de la mort... crièrent plusieurs voix au nouveau venu.

Celui-ci s'exécuta, et entra résolument dans la tabagie.

Bonjour, Pierre, lui dit un homme occupé à jouer une partie de manille. Comme tu viens tard ce soir... Tu vois on a commencé la partie sans toi...

— Moi qui me croyais en avance...

— T'as flané en route, mon vieux... La place est prise.

— Vous allez pouvoir prendre la mienne, repartit un des joueurs, il va falloir que j'aille au travail... Une dernière manille et je vous donne les cartes...

— Ne vous pressez pas, j'attendrai, dit Pierre Rigaut en prenant place près du joueur.

— Buvez toujours un verre de vin... nous verrons tout à l'heure celui qui réglera, fit ce dernier.

La clientèle du Salon des Ministres se composait d'éléments divers. A côté des paysans venus des environs de Paris pour apporter leurs légumes, on voyait des garçons bouchers, reconnaissables à leurs longues blouses, des porteurs, des forts portant crânement leurs gigantesques chapeaux et quelques-uns de ces individus, déguenillés, à mine patibulaire, qui rôdent la nuit aux Halles, sans profession bien définie... Tout ce monde-là, buvant, fumant, criant, s'interpellant d'une table à l'autre...

— A vous, camarade, j'aurais mieux fait de vous donner les cartes tout à l'heure, j'y aurais gagné une tournée, dit, après quelques instants, le joueur qui venait de perdre la dernière partie.

Pierre Rigaut prit sa place à la table.

— C'est toi qui donne les cartes, Budaille ? demanda-t-il à celui qui lui avait parlé à son arrivée...

— Tu l'as dit... et nous jouons ensemble... attention... Du calme et de la finesse... Comment est-tu de la maison ?

La partie s'engagea...

Les deux autres partenaires de Rigaut étaient des garçons bouchers, vrais gamins de Paris, qui ne cessaient de rire et de plaisanter, sans prêter grande attention à leur jeu.

Ils perdirent une première tournée, puis une seconde, et encore une troisième...

— Ah ! zut ! dit un des deux, en v'la z'ssez pour ce soir ! Viens-tu travailler, *Meur d'Amour* ! nous finirion

Séance du 30 novembre

Dans sa séance de lundi, la Chambre, après avoir voté la mise en liberté de M. Chauvin, arrêté dimanche à Carmaux, aborde la discussion du budget des cultes.

Elle repousse d'abord par 340 voix contre 181, une proposition de M. Faberot, demandant la suppression pure et simple de ce budget.

Le budget des cultes est ensuite voté rapidement.

## INFORMATIONS

### Le privilège de la Banque

La commission de la Banque s'est, on le sait, ajournée à mercredi prochain, pour commencer ses délibérations. Cette fixation à une date en apparence éloignée ne signifie pas que la commission ne veuille pas hâter ses travaux. Elle tient seulement à ce que quelques-uns des membres ont manifesté l'intention de se rendre dans leurs départements respectifs, où les appelle l'élection des délégués sénatoriaux. Mais à partir de mercredi prochain, la commission activera ses délibérations, de manière à présenter son rapport à la Chambre aussi rapidement que le permettra l'examen de la grosse question dont elle est saisie.

On sait dès maintenant que le principe du renouvellement du privilège est accepté par l'unanimité des commissaires. Il y aura débat, toutefois, sur la durée du privilège renouvelé.

Quelques membres proposent de renouveler le privilège pour quinze ans seulement, au lieu de vingt-trois ans, chiffre proposé par le gouvernement; mais cette motion ne sera certainement pas acceptée.

Nous devons signaler, d'autre part, l'intention d'autres commissaires de reprendre une idée que M. Dufaure, l'ancien ministre de M. Thiers, avait défendue jadis lors d'un renouvellement intérieur et qui consistait à donner au gouvernement la faculté de dénoncer, au bout d'un délai de quinze ans, le contrat passé entre la Banque et l'Etat.

La question de la forme de la redevance de la Banque envers l'Etat donnera également lieu à un intéressant débat. Le projet soumis au Parlement fixe, on le sait, cette redevance au produit du huitième du taux de l'escompte par le chiffre de la circulation productive.

Certains membres estiment que cette clause aurait l'inconvénient de rendre possibles des discussions dans le Parlement sur les variations du taux de l'escompte suivant les circonstances. Ces membres émettent l'avis qu'il serait préférable d'imposer à l'avance une redevance fixe, d'un chiffre à déterminer d'après les bénéfices moyens de la Banque.

Enfin, la plus grosse question que la commission aura à examiner sera celle des conditions dans lesquelles la Banque sera appelée à donner son concours pour l'établissement du crédit agricole.

La difficulté du problème est dans le danger d'immobilisation des valeurs en contre-partie desquelles la Banque prêterait aux emprunteurs. Les représentants de la Banque qui seront appelés par la commission seront plus particulièrement interrogés sur ce point.

Enfin signalons, comme dernier détail, que la commission entend se préoccuper des conditions dans lesquelles la Banque prêtera son concours à l'Etat en cas de guerre. Ceci ne peut faire l'objet de dispositions écrites à insérer dans la convention soumise au Parlement, mais d'engagements spéciaux dont la forme est à déterminer.

On pense généralement que la commission sera en mesure de soumettre son rapport à la Chambre en janvier prochain, pour permettre au Sénat d'examiner à son tour la question en temps utile. On sait, en effet, que le privilège actuel expire fin décembre 1897.

### LE GÉNÉRAL GALLIÉNI

Le correspondant particulier du *Petit Parisien*, actuellement à Tananarive, a pu avoir avec le général Galliéni, au lendemain des exécutions du Ministre de l'Intérieur et de l'oncle de la Reine, un entretien de quelques instants.

Voici le résumé de cette conversation :

Tananarive, 26 octobre

C'est à la résidence générale que nous avons l'avantage d'être reçu par le résident général, commandant supérieur des territoires de Madagascar en état de siège.

« Vous venez, disons-nous au général, de mettre la main sur ceux qui complotaient contre l'influence française et vous les avez fait fusiller. Pensez-vous positivement que cette double exécution soit d'un effet salutaire sur les indigènes ?

— J'en ai l'intime conviction. Nous sommes à un moment où la situation est trop tendue pour pouvoir user de demi-mesures. A une autre époque

que peut-être aurait-on pu faire grâce de leur vie aux deux traitres, mais en ce moment c'eût été folie de ne pas exécuter à la lettre le jugement du Conseil de guerre. Rainandriamanpandry et Ratsimamanga ne sont pas du reste les deux seuls coupables, nous sommes sur la trace d'un vaste complot parfaitement bien organisé, dont les chefs touchent de près aux personnes formant partie de l'entourage ordinaire du Palais. Le service des renseignements fonctionne tous les jours et institue des enquêtes minutieuses sur tous les rapports qui lui sont faits. Nous procéderons avec énergie à chaque fois que nous aurons contre ceux qui nous auront été signalés suffisamment de preuves. Seules des mesures rigoureuses et énergiques peuvent nous rendre maîtres de la situation; on peut être certain que nous les emploierons, car il faut en finir.

— Le commerce demande en effet que vous lui fournissiez le moyen de reprendre haleine; il se meurt, et la gêne est générale.

— Je m'en suis aperçu. Aussi faut-il qu'avant trois mois la route de la capitale à la côte offre suffisamment de sécurité pour permettre aux commerçants de faire monter et descendre leurs produits et les marchandises de toutes sortes que nous avons intérêt à voir diriger d'un point à un autre de l'île. Les postes seront augmentés sur la route de Tananarive à l'Emyrne, les convois sérieusement escortés. La sécurité, vous pouvez en être certain, ne se fera pas attendre; mais il faut me faire crédit de quelques jours, car tout est à créer ici.

### Le Fahavalisme

Que pensez-vous du fahavalisme et des moyens de résistance dont il dispose ?

— On peut se rendre maître du fahavalisme, cela est incontestable, mais la chose demande du temps. Le manque de moyens de répression doit avoir beaucoup contribué à donner aux fahavalos l'audace par laquelle ils se distinguent actuellement. Plusieurs colonnes viennent d'être dirigées contre eux; en les traquant partout, en les acculant, il est impossible que nous n'en ayons pas raison en peu de temps. Nous sommes d'ailleurs à l'époque où il restait d'ordinaire tranquilles, nous essaierons d'en profiter afin de les réduire. La Reine vient de les exhorter à nouveau à rentrer dans l'ordre et à regagner leurs foyers; sa proclamation, qui doit leur être arrivée aujourd'hui, contribuera peut-être à leur démontrer l'inanité de leur résistance. En tous cas, dussions-nous diriger plusieurs colonnes sur ces brigands, je ferai tout ce qui sera en mon pouvoir pour les réduire et je les réduirai.

### L'armement des villages

— Ne pensez-vous pas qu'en armant des villages, ce que l'on n'a pas cru devoir faire jusqu'à présent, puisqu'il est défendu à un indigène d'avoir une arme chez lui, vous contribuerez à réprimer le fahavalisme ?

— En effet, je viens de donner l'ordre aux différents commandants de cercle de réorganiser l'administration indigène des villages, d'entrer en relations directes avec les habitants de chaque localité et, après avoir distingué les gens paisibles dont le concours peut être certain, d'organiser des patrouilles en détachant quelques soldats européens avec les habitants que l'on armerait afin de réprimer les pillages et les incendies qui accumulent partout ruines sur ruines.

— Vous ne prévoyez pas encore l'époque à laquelle la situation sera enfin devenue absolument tranquille ?

— J'emploierai tous les moyens dont je dispose pour ramener partout l'ordre et la tranquillité: des instructions aux résidents et aux fonctionnaires ont été envoyées par moi afin que l'on ne néglige rien de ce qui pourrait nous mettre à l'abri du fahavalisme, mais je ne peux encore prévoir quand la pacification sera devenue complète. Tous, nous avons hâte d'en finir, car la colonisation est retardée par la situation dans laquelle nous nous trouvons. Nos colons sont fatigués d'attendre, il en part tous les jours et ils ne reviennent pas. Il nous en faut cependant, car il n'y a pas de colonie prospère sans colons. Ayez donc confiance et laissez-nous faire, vous verrez que, sans peu, tout sera rentré dans l'ordre.

Sur ces paroles pleines d'espérance, notre correspondant a pris congé du général en souhaitant, avec lui, que la situation soit rétablie au plutôt, dans l'intérêt de la colonisation de la grande île africaine qui nous a coûté tant de sacrifices.

### Le Meeting de Carmaux

On télégraphie de Carmaux :

Le grand meeting socialiste, qui devait avoir lieu, il y a 15 jours, dans le local de la chambre syndicale des mineurs et qui fut ajourné, a été tenu dimanche.

Comme de part et d'autre les esprits sont très surexcités, le préfet a jugé prudent de faire venir de Carcassonne deux escadrons du 17<sup>e</sup> dragons. Ces troupes sont arrivées samedi soir à Carmaux, où elles ont rejoint cent vingt gendarmes, dont 95 à cheval, sous les ordres du commandant

Ardioni et du commissaire spécial Millet; les troupes de la garnison d'Albi sont consignées.

De leur côté, les verriers d'Albi ont décidé de se rendre à Carmaux non point par la route et en bande, mais moitié par voie de fer pour servir de garde d'honneur à M. Jaurès, qui précède ses collègues de la Chambre. M. Jaurès est arrivé samedi soir à Albi et a eu un entretien avec M. Ancouturier, administrateur de la Verrière ouvrière, au sujet de la manifestation.

On a placardé sur les murs de la ville la proclamation suivante que le premier adjoint, M. Calmettes, faisant fonctions de maire, adresse à ses concitoyens :

« Chers concitoyens, M. le préfet du Tarn m'avise que des manifestations de nature à troubler l'ordre public sont à redouter pour la journée de dimanche 29 courant, dans notre ville toujours si calme.

« Jusqu'ici, à plusieurs reprises et dans des circonstances particulièrement graves et difficiles, vous avez donné l'exemple de la sagesse et du calme. Dimanche prochain, paraît-il, certaines personnalités que vous avez jugées et condamnées et qui jamais n'ont reçu de vous le mandat de parler en votre nom, se proposent de renouveler les incidents qui marquèrent la soirée du 26 octobre. Quoi que l'on fasse, quoique l'on dise, cette fois, encore, vous n'abandonnez rien de votre sang-froid; cette fois encore, vous répondrez par le calme le plus absolu à toutes les tentatives qui pourraient être faites pour provoquer des scènes de désordre.

« Soyez persuadés que nous, de notre côté, nous saurons jusqu'au bout faire notre devoir. Si, par hasard, des perturbateurs osent, à un moment quelconque, se livrer à des manifestations destinées à troubler la tranquillité et la paix publique, quels que soient ces perturbateurs, d'où qu'ils viennent, nous n'hésiterons pas à ordonner à leur égard les mesures que commandera la situation.

« Encore une fois, chers concitoyens, quoique l'on tente et quoique l'on fasse, opposez toujours votre esprit de sagesse, votre sang-froid et votre calme énergie à toutes les provocations. Carmaux se doit à lui-même de montrer qu'il n'est point la ville du désordre. »

La ville a été occupée militairement et le préfet Alapetite a dérogé le service de police.

A leur arrivée, M. Jaurès et ses amis ont été violemment hués, sifflés et bousculés.

Devant le cercle socialiste, les cris à l'eau! sont devenus menaçants, mais on s'est arrêté aux trognons.

Autour de M. Jaurès, on remarquait les députés Vaillant, Pelletan, Chauvière, Coutant, Millerand, Dejeante, Deville, Carnaud, Faberot, Viviani, Sembat.

La *Marseillaise* a été entonnée, tandis que la *Carmagnole* n'a pu être risquée.

L'ancien maire Calvignac a été arrêté pour coups à un jeune homme qui voulait entrer à la réunion.

Le meeting n'a pu être tenu et 1,000 personnes ont été expulsées de la salle, lorsque le désordre en était arrivé aux coups.

L'irritation a surtout été causée par le cortège de députés étrangers et des verriers venus tout exprès d'Albi pour « entourer » M. Jaurès, mandataire de la circonscription.

Dans la soirée, les députés socialistes ont assisté à un banquet.

Il n'y a eu aucun incident.

Les patrouilles n'ont cessé de circuler. A la suite des bagarres, le député Chauvin a été arrêté et, comme M. Calvignac, maintenu au dépôt malgré toutes les réclamations.

MM. Calvignac et Chauvin sont inculpés de coups et blessures.

M. Jaurès et les membres du bureau de la réunion protestent contre la violation de la liberté des électeurs et de la suppression de l'immunité parlementaire.

La soirée a été relativement calme. Quelques manifestants qui avaient risqué la *Carmagnole*, dans la nuit, ont été arrêtés.

### Un manifeste de Jaurès

M. Jaurès vient d'adresser à ses électeurs de Carmaux un manifeste dans lequel il déclare ne ressentir aucune colère contre les renégats de sa politique, attendu que c'est la misère seule qui les a livrés à l'ennemi. M. Jaurès termine en disant qu'il compte toujours sur ses électeurs.

### Les opinions successives de M. Jaurès

A M. Jaurès, leader du parti socialiste et défenseur intransigent de la laïcisation immédiate, M. Méline aurait pu rappeler jeudi qu'il y a dix ans, un M. Jaurès, député du Tarn, déposait le 21 octobre 1886 l'amendement suivant :

« Les établissements d'enseignement primaire de tout ordre pourront être publics, c'est-à-dire institués au nom de l'Etat, ou communaux, c'est-à-dire fondés ou entretenus directement par les communes, ou privés, c'est-à-dire par des particuliers ou des associations. »

Le M. Jaurès de 1886, grand adversaire du

Jaurès socialiste, défenseur acharné du monopole de l'Etat, s'exprimait en ces termes :

« Je crois qu'il est impossible à l'Etat d'assumer à lui tout seul la charge de l'éducation populaire; je crois qu'il ne peut pas traduire dans cet enseignement tout ce qui, dans la conscience humaine, peut surgir de neuf et de hardi; et que la loi doit laisser le soin de traduire ces sentiments nouveaux aux représentants élus des grandes villes, aux municipalités. (Applaudissements à gauche).

« Messieurs, je me rends parfaitement compte qu'il est impossible, pour introduire plus de liberté dans votre loi, d'ajourner les résultats déjà obtenus, et je ne doute pas que, dans l'application de la loi, M. le ministre de l'Instruction publique, qui est partisan, dans une très large mesure, de la liberté des communes, ne leur fasse leur juste part.

« Il a dit, il y a quelques mois, qu'il fallait développer les libertés communales: je pense qu'il entend par là les libertés budgétaires. »

Le Jaurès de 1896 serait-il un faux Jaurès ?

## CHRONIQUE LOCALE ET RÉGIONALE

### CONSEIL MUNICIPAL DE CAHORS

Séance du 28 novembre

M. Roussel demande, à l'occasion du budget, à présenter quelques considérations générales.

Les incidents d'hier doivent s'effacer du souvenir de tous, dans l'intérêt de la bonne gestion des affaires, et dans celui de la dignité du Conseil municipal, qui est le patrimoine de tous ses membres.

La minorité, admise dans les commissions ou exclue, continuera à faire son devoir, l'esprit dégagé de toute rancune comme de toute ambition électorale.

Elle apportera dans l'examen des affaires un contrôle assidu et approfondi, qu'elle exercera par des observations ou des propositions; mais elle y apportera toujours un grand esprit de conciliation.

Les conseils municipaux ne sont pas destinés à continuer et à préparer des élections. Le devoir d'une collaboration confiante s'impose à tous. La minorité n'y faillira pas.

M. Roussel ajoute que ses amis adopteront sans débats l'ensemble du budget dans lequel satisfaction a été donnée à la plupart de leurs amis.

Chaque année, des améliorations nouvelles seront introduites dans le budget.

Le but d'un Conseil municipal doit être d'étendre la prospérité de la ville par la réalisation de la vie à bon marché.

Comment ? Par la réduction des taxes d'octroi.

Elle deviendra possible avec la réduction des dépenses.

On économisera sur les dépenses ordinaires tous les crédits non indispensables. Quant aux dépenses extraordinaires, elles s'atténuent chaque année par l'amortissement régulier des emprunts.

Il faut apporter de l'ordre dans l'exécution des dépenses promises: renoncer aux dépenses de pur embellissement, faire un choix judicieux entre les dépenses de viabilité, mais exécuter sans délais les travaux de salubrité, car on doit à ceux qui travaillent: l'air, la lumière, la santé!

Sans doute, on ne peut pas accueillir toutes les demandes des ouvriers, qui conduiraient souvent à un collectivisme communal; mais on leur doit d'exécuter avec discernement les travaux publics. M. Roussel s'en rapporte à M. le Maire du soin de réserver les travaux communaux pour les époques de chômage.

Ce programme est facile à remplir. L'ancien Conseil municipal s'est déjà prononcé pour la réduction des taxes d'octroi.

En 1892, M. Roussel a eu l'honneur de faire repousser à la presque unanimité, par le Conseil des surtaxes proposées par M. le Maire, dont quelques-unes frappaient les consommations populaires.

Il a été applaudi dans cette circonstance par M. Brunies lui-même.

S'il rappelle ce souvenir, c'est pour montrer qu'il existe dans le Conseil muni-

cipal un autre terrain de conciliation que celui des réclamations stériles. Il existe un terrain, qu'il a défini, de travail, de réformes et de concorde.

Le conseil donne un avis favorable à la demande de soutien de famille du sieur Jean Roubert, soldat au 11<sup>e</sup> de ligne.

— Une demande d'installation d'un bec de gaz dans la rue des Hortes, faite par le capitaine Lequier du 7<sup>e</sup> d'infanterie, est renvoyée à la commission des finances.

— Le conseil renouvelle leur mandat aux membres de la commission de la caisse d'épargne.

— Il donne un avis favorable à une demande de bourse entière au lycée Gambetta, faite par M. Valet, en faveur de son fils.

— Sur le rapport de M. Delport, le conseil adopte le budget de l'hospice de Cahors.

— Le conseil, sur le rapport de M. Périés donne un avis favorable au projet du budget du collège des jeunes filles pour l'année 1897.

— Sur le rapport du même, le conseil décide de proposer à la commission supérieure de l'instruction publique d'abandonner à la ville le bâtiment où doit être installée la bibliothèque, à la condition que le conseil votera la somme nécessaire pour l'acquisition du mobilier du lycée Gambetta.

Le conseil vote ensuite une somme de 5,540 fr. pour combler le déficit Salbant au Collège de jeunes filles, afin que cet établissement puisse établir son budget, en attendant que la cour des comptes ait statué sur l'affaire Salbant.

— Au nom de la commission des finances, M. Brunies propose de réserver la somme de 750 francs, allouée pour le logement des desservants des paroisses de Saint-Georges, Saint-Urcisse et Cabessut, jusqu'à l'époque où le conseil sera fixé sur le budget des fabriques de ces paroisses. — Adopté.

— Au nom de la commission des travaux publics, M. Jubin engage le conseil à donner à M. le maire les pouvoirs nécessaires pour poursuivre l'expropriation des immeubles Cubaynes et Ferret, pour la continuation du quai Cavaignac. Adopté.

— Le conseil vote ensuite une somme de mille francs pour vérifier le plan de la ville dressé en septembre 1823 et voir les additions ou rectifications à y faire.

— La modification de l'égoût de la rue Saint-Géry par le tracé passant sur l'immeuble Bouzerani est adoptée.

Le conseil donne un avis favorable à la construction de deux magasins dans l'immeuble Capmas, sis rue Labarre.

(A suivre).

## CE QUE NOUS VAUT M. TALOU

A. M. Vigné d'Octon, député de l'Hérault  
Cahors, le 26 novembre 1896.

Monsieur,

Nul plus que moi ne s'est délecté à la lecture de votre nouveau roman « Cœur de savant », en cours de publication dans le journal le Temps.

La désinvolture avec laquelle vous daubez les savants de Montpellier ne laissait pas que de me donner quelque inquiétude touchant votre sécurité personnelle. Au milieu des fous rires que provoquaient les hauts faits de votre héros, le paléontologue Roucaïrol, je me disais qu'il pourrait bien vous arriver semblable mésaventure qu'à l'auteur de Tartarin, s'il vous prenait fantaisie d'aller humer le soleil d'hiver sur la promenade du Peyrou.

Mais le journal s'est échappé de mes mains quercynaises, lorsque sont tombées sous mes yeux les lignes suivantes, dans lesquelles vous dépeignez les ovations faites au savant Montpellierain, après la découverte de la vertèbre de l'homme-singe :

« Roucaïrol fut l'unique héros des fêtes qui suivirent. Le ministre de l'instruction publique le décora ; l'université d'Oxford le nomma docteur en droit. Les facultés regues de Tokio (Japon) lui accordèrent un brevet de tactique et de mœurs militaires ; l'empereur de Chine lui envoya plusieurs boutons de cristal, avec le titre de mandarin et l'édilité cadurcienne aurait cru manquer à tous ses devoirs, en ne lui octroyant pas les lettres de Citoyen de Cahors (Lot). »

Je ne saurais laisser passer sans protestation un persiflage aussi déplacé que gratuitement naïf.

N'aviez-vous pas plus près de vous quelque cité plus susceptible d'être ridiculisée ? Savez-vous à qui vous vous êtes attaqué ? Avez-vous songé aux conséquences ? La grande ombre de Gambetta en a tressailli. Avez-vous songé que Larroumet, dans une de ces pages de critique littéraire qui sont lues de l'Europe entière, pourrait faire tomber votre œuvre ? Avez-vous songé à Marot ? Vous siera-t-il de sentir dans votre sensible épiderme d'écrivain la brûlure d'une épigramme, comme il en savait décocher ?

N'était-ce pas assez que le Dante nous eût calomniés en mettant dans le quatrième cercle de

son enfer les *banquiers caorsins*, sans que vous, nouveau venu dans le monde des lettres, vous tentiez de nous lancer le dernier coup de pied ?

N'est pas qui veut, croyez-le-bien, citoyen de Cahors. Un de nos hommes d'Etat les plus en vue, le président du Conseil d'hier, en a accepté le titre avec reconnaissance.

Toutes réflexions faites, je crois que vous mériteriez les circonstances atténuantes. Oui, vous avez agi sans discernement. Vous avez, m'a-t-on dit, abandonné la marine pour la politique et les lettres, deux mers non moins houleuses. Malgré tout, vous êtes resté marin, c'est-à-dire peu versé dans les choses du continent. Ce sera là votre excuse.

Notre arc de Diane, notre pont Valentré, notre Barbacane, notre maison Henri IV, toutes ces merveilles de l'art gallo-romain et du moyen-âge, dont notre ville s'enorgueillit, sont restés pour vous des inconnus. Venez les voir et vous nous ferez amende honorable. Nul doute que, regrettant une appréciation erronée, vous ne bifliez spontanément de votre livre le lapsus calami que je vous reproche et qui suffirait à lui seul à en déparer les plus belles pages.

C'est dans cet espoir, et avec cette réserve, que je me dis, Monsieur, un de vos assidus lecteurs.

V. Cadurcien aficionado,  
FRIK.

### Nos compatriotes

Notre compatriote, M. Lérès-Gambetta, percepteur de Saint-Mandé, vient d'être promu chevalier de la Légion d'honneur.

Toutes nos félicitations.

### Nomination des délégués

ARRONDISSEMENT DE CAHORS

Cahors. — Jean Miquel, Aimé Soulié, Pierre Rouffi, Narcisse Vincens, Auguste Mazières, Jean Parazines, Baptiste Delpech, Polycarpe Périés, Henri Delfour, Pierre Besse, Pierre Clary et Arthur Brunies. Suppléants : Pierre Delbru, Jean Lacroix et Gabriel Blanc.

Puy-l'Évêque. — Puech, Alis, Salabert Léonce. Suppléant, Piedloop.

Limogne. — Pradines, Lafon.

Luzsch. — Bagel, maire, Delmouly, adjoint, et Martin.

Trespoux. — Brunies et Bouscas.

Sauv. — Galour, maire. Suppléant, Courquet.

ARRONDISSEMENT DE GOURDON

Gourdon. — Cabanès, Baleste, Delcamp, Métadié, Maury, Destreau, Grangié, Lasvignes, Laurié.

Montfaucon. — André Calmon, Cyprien Vigoureux. Suppléant, Marcelin Peyronnems.

ARRONDISSEMENT DE FIGEAC

Figeac. — Galtier et Marcenac, adjoints, Cougoule, Floirac, Tarayre, Lacombe, Lugan, Bousquet et Vitrat. Suppléants, Longuevergne et Cussonac.

Saint-Céré. — Iherm, Marquet, Fréjac, Castagné, Philippe Castanié, Filiol, Estivals, Faure, Depeyrot.

Cajarc. — Mirabel, Roques, Bramel.

Gréalou. — Gasc et Ausset.

Carayrac. — Ausset, maire.

Montbrun. — Ausset, maire.

Leyme. — Molières, Fernand Cot et Cyprien Landes. Suppléant, Canet.

### Distinctions honorifiques

Par décision ministérielle du 27 novembre courant, M. le ministre a accordé pour acte de courage :

1<sup>e</sup> Une médaille d'honneur en argent de 2<sup>e</sup> classe à MM. François Rougié, agent de police à Saint-Céré, et Henri Piquet, demeurant à Pradines ;

2<sup>e</sup> Une mention honorable à MM. Jean Guichard, boulanger à Larroque-des-Arcs, et Joseph Conquet, propriétaire à Francoulès.

### Caisse des Ecoles

Des conférences, au bénéfice de la Caisse des Ecoles, auront lieu cet hiver au théâtre. C'est M. le Proviseur du Lycée qui commencera dimanche prochain et nous parlera de Lamartine. On se rappelle avec quel succès M. Fournier a causé, l'an dernier, sur l'éducation à travers les âges. Le nouveau sujet promet à tous une conférence des plus intéressantes sur un des hommes les plus marquants de la littérature et de la politique.

Nous espérons que le théâtre sera comble dimanche et que la Caisse des Ecoles fera une bonne recette pour les besoins des enfants indigents qui fréquentent nos écoles.

Le concours de MM. Barbier, Petit, professeurs au Lycée, Barcus, Cahier, professeurs à l'École normale, est assuré pour la même œuvre pendant l'hiver 1896-1897.

### Gare de Cahors

M. Roucaïrol, chef de gare à Cahors, dont nous avons annoncé la nomination à Juvisy, a quitté notre ville dimanche soir, à 4 h. 45, pour se rendre à son nouveau poste.

M. Leclech, contrôleur de l'exploitation à la

gare de Figeac, est nommé chef de gare à Cahors, en remplacement de M. Roucaïrol.

M. Perrey, contrôleur de l'exploitation à la gare de Cahors, est appelé à la gare de Figeac, en remplacement de M. Leclech.

### Les retraites gratuites

Nous lisons dans l'Aigle de Marseille :

Une ingénieuse combinaison, qui permet à chacun de se constituer gratuitement une retraite pour ses vieux jours, est en voie d'élaboration dans notre ville.

En voici le fonctionnement dans toute sa simplicité :

La Société « La Caisse universelle des Retraites » s'engage à fournir, au bout d'une période de 20 années, une retraite proportionnée au nombre de bons de remise, acquis par ses adhérents chez les commerçants, industriels ou usiniers, faisant partie de la dite Société.

La carte de Sociétaire coûte 2 fr. et peut être payée en bons de remise.

En soldant leurs différents achats chez les fournisseurs désignés, les sociétaires recevront des bons qui seront remis à la direction, laquelle créditera le compte personnel du déposant de 80 0/0 de leur montant, 20 0/0 restera acquis à la Société pour ses frais d'administration.

Les montants des remises, encaissées pour le compte des sociétaires et centralisés au siège de la Compagnie sont aussitôt convertis en Rente française, Bons du Trésor, ou placement de tout repos.

Les titres sont déposés à la banque de France.

Les fonds, figurant au crédit de chaque membre seront productifs, d'un intérêt fixe de 2 500/0, et ceux provenant de la liquidation du compte d'un sociétaire décédé ou disparu seront attribués en partie aux sociétaires survivants et le solde remis aux héritiers dudit sociétaire.

Tout membre participant aura droit au bout d'un an d'encaisser, s'il le désire, 80 0/0 des sommes portées à son compte, mais de ce fait, est rayé de la société.

Le fonds de retraite sera liquidé dans une période minimum de vingt ans, et son importance dépendra de la somme figurant au crédit du sociétaire.

L'agence de notre département, installé rue Longue des Capucins, 20, est confiée à l'honorable M. Fieschi, bien connu à Marseille, et chez qui nos lecteurs pourront s'adresser pour tous renseignements.

Nous apprenons qu'une agence de la « Caisse universelle des Retraites » est installée à Cahors sous la direction de M. de Bercegol.

### Un train dans un ravin

Rodez, 29 novembre.

Hier matin, à 6 h. 1/2, le train mixte 2010, qui part de Toulouse à 11. 56 du soir, a déraillé entre Capdenac et Naussac, à 800 mètres de cette dernière gare, un peu en avant le grand pont.

Huit wagons sont tombés dans un ravin et sont complètement brisés.

L'accident a été motivé par la rupture d'un attelage au milieu du train. Les wagons de queue se sont détachés, mais bientôt entraînés par la pente de la voie, ils vinrent tamponner la première moitié du train qui avait stoppé lorsque le chef de train s'était aperçu de l'accident.

Le choc a été terrible, mais il n'a pas eu de conséquences graves ; les dégâts sont purement matériels. M. Lacassagne, employé des postes, a été toutefois légèrement contusionné.

Beaucoup de marchandises ont été avariées.

La voie a été obstruée sur un long parcours. Le train express 21 est resté par suite en détresse, et le transbordement des voyageurs a occasionné un retard considérable.

La circulation a été interrompue jusqu'à cinq heures du soir.

D'autre part, la Compagnie du chemin de fer d'Orléans nous a communiqué hier soir la note suivante :

Le train mixte 2010, parti de Toulouse à 11 h. 50, a déraillé entre Naussac et Capdenac. Plusieurs voitures de marchandises ont été détériorées par le choc. La voie a été obstruée sur un assez long parcours.

A une heure de l'après-midi, la circulation des trains était rétablie.

Il n'y a pas eu d'accident de personne.

### Limogne

Vendredi, sur notre marché, on comptait 40 quintaux de truffes qui se sont vendues de 5 à 6 fr. le kilo.

### De la vente d'animaux

Le tribunal de Moulins vient de rendre une décision qui intéresse au premier chef les agriculteurs.

Il s'agissait d'une difficulté survenue entre un colon et son propriétaire au sujet de la conduite en foire et de la vente d'animaux. Le colon avait refusé de conduire une vache en foire sous prétexte que la bête était nécessaire à la culture et que ce dégarissement du cheptel ne lui permettrait pas de remplir ses engagements au 11 novembre 1896, date de sa sortie. D'où procès à lui intenté par le propriétaire.

Le tribunal a donné gain de cause à ce dernier par un jugement dont voici la substance :

« Considérant que le bailleur a la surveillance des travaux et la direction générale de l'exploitation soit pour le mode de culture, soit pour l'achat et la vente des bestiaux.

## GUERISON DES HERNIES



MEMBRE DU JURY et HORS CONCOURS  
BANDAGES SANS RESSORTS, brevets s. g. d. g.

Que de boniments la réclame n'a-t-elle pas suscités pour faire croire à l'excellence de tels ou tels produits, à la supériorité de telle ou telle méthode de traitement sur la méthode concurrente ? Aussi, le public devenu sceptique avec raison demande-t-il des actes ou plutôt des œuvres au lieu de vaines paroles. C'est pour cela que nous engageons les personnes à venir voir de leurs yeux le nouveau bandage breveté S. G. D. G., dû aux patientes recherches, aux laborieuses études scientifiques et à la longue expérience pratique de l'éminent spécialiste-herniaire M. J. Glaser, du Raincy-Paris, qui seul a su résoudre ce problème insoluble jusqu'à lui, la guérison de la Hernie, la plus dangereuse de toutes les infirmités qui atteignent l'humanité.

La nouvelle invention de M. J. Glaser consiste en une ceinture sans ressort d'acier, ni élastique, ni poche de suspension et souvent sans pelote, qui dépasse tout ce qui s'est fait jusqu'à ce jour, qui se porte nuit et jour sans gêne et ne peut se déplacer quels que soient les mouvements du corps. La hernie étant maintenue ainsi les muscles de l'anneau se resserrent et le mal est appelé à disparaître, surtout chez les sujets vigoureux. Tels sont les avantages de la Ceinture Glaser. Nous dirons simplement à nos lecteurs de ne pas confondre un homme de science qui a sacrifié la moitié de son existence pour étudier cette spécialité, avec de prétendus guérisseurs n'ayant aucune connaissance scientifique.

M. Glaser ayant quitté le Raincy s'est installé dans sa propriété à Héricourt (Haute-Saône), secondé par MM. ses collaborateurs, il est à consulter dans les principales villes de France ; il soignera également les cas très graves chez lui.

M. Glaser a déjà rendu d'immenses services à l'humanité, il en rendra encore de plus grands à l'avenir ; et il vient de le prouver avec éclat, aussi engageons-nous vivement nos lecteurs intéressés à profiter de son passage en allant le consulter à :

Auch, le 1<sup>er</sup> décembre, Hôtel de France ; à Agen, le 2, Hôtel des Ambassadeurs ; à Cahors, le 3, Hôtel des Ambassadeurs ; à Montauban, le 4, Hôtel de l'Europe.

Envoyer 60 centimes pour recevoir la brochure.

N. B. — Maisons à Troyes, à Mulhouse et à Dijon.

## USINE A BRIVE



FABRE, horloger à Cahors.

## A LA BOULE D'OR



H. FABRE  
10, RUE DE LA MAIRIE, 10  
CAHORS

FABRICATION ET RÉPARATION  
D'HORLOGERIE, BIJOUTERIE & JOAILLERIE  
Dorure et Gravure sur Métaux  
LUNETTERIE & OPTIQUE  
ÉLECTRICITÉ

Achat de Matières Or, Argent et Platine  
Travaux soignés. — Prix modérés

On demande un apprenti

## LA VUE POUR TOUS

PAR L'EMPLOI DES VERRES GRADUÉS

Marque déposée « CRISTAL DIAMANT »

Ces verres à foyer étendu sont ordonnés par

MM. les Oculistes et Chefs de Clinique

## H. FABRE

10, Rue de la Mairie, Cahors  
SEUL DÉPOSITAIRE POUR CAHORS

## A l'Imprimerie LAYTOU

# Cartes de Visite

Depuis 1 fr. 25 le cent

Livrées dans la journée

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS

Voyages dans les Pyrénées

La compagnie d'Orléans délivre toute l'année des Billets d'excursion comprenant les trois itinéraires ci-après, permettant de visiter le centre de la France, les stations thermales et balnéaires des Pyrénées et du Golfe de Gascogne.

1<sup>er</sup> itinéraire

Paris, Bordeaux, Arcachon, Mont-de-Marsan, Tarbes, Bagnères-de-Bigorre, Montréjeau, Bagnères-de-Luchon, Pierrefitte-Nestlas, Pau, Bayonne, Bordeaux, Paris.

2<sup>e</sup> itinéraire

Paris, Bordeaux, Arcachon, Mont-de-Marsan, Tarbes, Pierrefitte-Nestlas, Bagnères-de-Bigorre, Bagnères-de-Luchon, Toulouse, Paris (via Montauban-Cahors-Limoges, ou via Figeac-Limoges).

3<sup>e</sup> itinéraire

Paris, Bordeaux, Arcachon, Dax, Bayonne, Pau, Pierrefitte-Nestlas, Bagnères-de-Bigorre, Bagnères-de-Luchon, Toulouse, Paris (via Montauban-Cahors-Limoges ou via Figeac-Limoges).

Durée de validité : 30 jours. Prix des billets : 1<sup>re</sup> classe 163 fr. 50 — 2<sup>e</sup> classe 122 fr. 50.

Pour plus amples renseignements, consulter le Livret-Guide de la Compagnie, dont l'envoi gratuit est fait sur demande adressée à l'Administration centrale, 1, place Valhubert, Paris.

Excursions aux Stations thermales et hivernales des Pyrénées et du Golfe de Gascogne.

Arcachon, Biarritz, Dax, Pau, Salles-de-Béarn, etc.

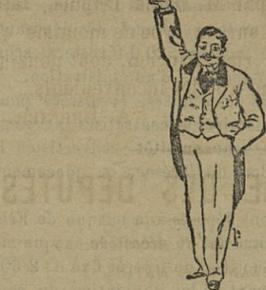
Tarif spécial G. V. n° 106 (Orléans)

Des billets d'aller et retour, avec réduction de 25 0/0 en 1<sup>re</sup> et de 20 0/0 en 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> classes sur les prix calculés au tarif général d'après l'itinéraire effectivement suivi, sont délivrés, toute l'année, à toutes les stations du réseau de la compagnie d'Orléans, pour les stations hivernales et thermales du réseau du Midi, et notamment pour :

Arcachon, Biarritz, Dax, Guéthary (halte), Hendaye, Pau, Saint-Jean-de-Luz, Salies-de-Béarn, etc.

Durée de validité : 25 jours, non compris les jours de départ et d'arrivée.

Pour plus amples renseignements, consulter le Livret-Guide de la Compagnie, dont l'envoi gratuit est fait sur demande adressée à l'Administration centrale, 1, place Valhubert, Paris.



Vous me demandez pourquoi je vous recommande les Pastilles de D<sup>r</sup> CABANES? C'est parce que je les ai expérimentées, et quand vous aurez un Rhume, même une Bronchite, quand vous tousserez ne prenez que des pastilles de D<sup>r</sup> CABANES et vous serez guéri.

Dépôt Ph<sup>ie</sup> DERBECCO, 24, Rue de Charonne, Paris ET TOUTES PHARMACIES. Envoi franco contre timbres.

AVIS

Nous prions nos abonnés en retard de vouloir bien nous couvrir au plus tôt par un mandat sur la poste.

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS

SERVICE D'HIVER (15 Octobre 1896)

De Paris à Toulouse

	17	5	21 (1)	35	1125-1131
	OMNIBUS	EXPRESS	EXPRESS	DIRECT	OMNIBUS
	1 <sup>e</sup> , 2 <sup>e</sup> , 3 <sup>e</sup> classes	1 <sup>e</sup> , 2 <sup>e</sup> , 3 <sup>e</sup> classes	1 <sup>re</sup> classe	1 <sup>e</sup> , 2 <sup>e</sup> , 3 <sup>e</sup> classes	1 <sup>e</sup> , 2 <sup>e</sup> , 3 <sup>e</sup> classes
PARIS.....	départ. 3 <sup>h</sup> 10s.	10 <sup>h</sup> 35 <sup>m</sup>	7 <sup>h</sup> 50s.	11 15s.	—
BRIVE.....	arrivée. 6 40	6 34	5 11	10 32	7 <sup>h</sup> 6 soir
	départ. 6 50	7 1	5 23	1 47	7 43
Gignac-Cressensac.....	7 27	—	—	2 7	8 3
SOULLAC.....	arrivée. 7 47	7 37	5 59	2 12	8 18
	départ. 7 54	7 38	6 »	2 19	8 25
CAZOULÈS.....	arrivée. 8 1	—	—	2 21	8 26
	départ. 8 2	—	—	2 36	8 41
Lamothe-Fénelon.....	8 17	—	—	2 46	8 51
Nozac.....	8 27	—	—	3 »	9 5
GOURDON.....	8 40	8 3	6 24	3 10	9 15
Saint-Clair.....	8 50	—	—	3 22	9 27
Dégagnac.....	9 2	—	—	3 32	9 38
Thédirac-Peyrilles.....	9 13	—	—	3 44	9 49
Saint-Denis-Catus.....	9 24	—	—	3 53	9 58
Espère.....	9 33	—	—	4 5	10 10 soir
CAHORS.....	arrivée. 9 45	8 39	7 »	4 14	7 25
	départ. Exp. 9 59	8 45	7 10	4 25	7 37
Sept-Ponts.....	10 9	—	—	4 40	7 54
Cieurac.....	10 23	—	—	4 48	8 3
Lalbenque.....	10 30	—	—	5 23	8 40
Caussade.....	11 3	9 23	7 47	6 3	9 22
MONTAUBAN..	arrivée. 11 37	9 47	8 10	6 20	—
	départ. 11 h. 52 midi 2	10 »	8 18	7 43	—
TOULOUSE.....	arrivée. midi 33 1 h 14	10 39s.	8 50	—	—

(1) Le train EXPRESS 21 qui part de Paris à 7 h. 50. prend des voyageurs de 2<sup>e</sup> cl. en provenance de Paris et à destination de Limoges et des au-delà et des voyageurs de 3<sup>e</sup> cl. même provenance et à destination de Brive et des au-delà. Outre le train 21, il part de PARIS, un RAPIDE à 9 h. 5 du soir qui correspond, à LIMOGES, avec le train 21.

De Toulouse à Paris

	16	1140-1128	26	1126	1136	40
	EXPRESS	OMNIBUS	EXPRESS	OMNIBUS	OMNIBUS	OMNIBUS
	1 <sup>re</sup> classe	1 <sup>e</sup> , 2 <sup>e</sup> , 3 <sup>e</sup> classes	1 <sup>e</sup> , 2 <sup>e</sup> , 3 <sup>e</sup> classes	1 <sup>e</sup> , 2 <sup>e</sup> , 3 <sup>e</sup> classes	1 <sup>e</sup> , 2 <sup>e</sup> , 3 <sup>e</sup> classes	1 <sup>e</sup> , 2 <sup>e</sup> , 3 <sup>e</sup> classes
TOULOUSE.....	départ. 2 <sup>h</sup> 43	3 15	8 <sup>h</sup> »	—	9 <sup>h</sup> 40	6 <sup>h</sup> mat
MONTAUBAN..	arrivée. 3 30	4 24	8 48	—	10 47	7 7
	départ. 3 37	4 33	8 54	—	10 52	7 30
Caussade.....	4 3	5 14	9 16	—	11 33	8 11
Lalbenque.....	—	5 53	—	—	11 38	8 50
Cieurac.....	—	6 2	—	—	11 42	8 59
Sept-Ponts.....	—	6 14	—	—	11 47	9 11
CAHORS.....	arrivée. 4 38	6 22	9 51	—	11 52	9 19
	départ. 4 48	6 38	9 57	6 »	12 0	9 30
Espère.....	—	6 52	—	6 14	—	9 42
Saint-Denis-Catus.....	—	7 6	—	6 27	—	9 55
Thédirac-Peyrilles.....	—	7 19	—	6 42	—	10 8
Dégagnac.....	—	7 28	—	6 51	—	10 17
Saint-Clair.....	—	7 38	—	7 »	—	10 26
GOURDON.....	5 30	7 53	10 37	7 17	—	10 40
Nozac.....	—	8 2	—	7 26	—	10 49
Lamothe-Fénelon.....	—	8 11	—	7 36	—	10 58
CAZOULÈS....	arrivée. —	8 23	—	7 48	—	11 10
	départ. —	8 24	—	7 49	—	11 11
SOULLAC.....	arrivée. 5 51	8 31	10 58	7 57	—	11 18
	départ. 5 55	8 36	10 59	8 4	—	11 22
Gignac-Cressensac.....	—	9 6	—	8 36	—	11 51
BRIVE.....	arrivée. 6 31	9 40.	11 35	9 11m.	—	12 23
	départ. 7 »	—	11 44	—	—	12 49
PARIS.....	arrivée. 4 37	—	8 40	—	—	11 23

De CAHORS à LIBOS

	Omnibus.	Poste.	Omnibus
CAHORS. — D.	6 <sup>h</sup> 20	12 <sup>h</sup> 50	6 <sup>h</sup> 30
Mercuès.....	6 43	1 4	6 44
Arrêt Douelle	6 47	—	6 48
Parnac.....	6 54	1 15	6 56
Luzach.....	7 »	1 22	7 2
Gastelfranc.....	7 13	1 35	7 45
Arr. Praysac	7 16	»	7 48
Puy-l'Évêque.....	7 25	1 46	7 28
Duravel.....	7 32	1 54	7 35
Soturac-Touzac	7 40	2 3	7 43
Fumel.....	7 49	2 13	7 54
LIBOS. — A.	7 55	2 19	8 »
BORDEAUX. —	3 51	8 11 m	4 34
PARIS. — Ar.	11 36	4 37	10 51

De LIBOS à CAHORS

	Poste.	Omnibus.	Omnibus
PARIS. — D.	7 <sup>h</sup> 50s.	11 <sup>h</sup> 10	7 <sup>h</sup> 38
BORDEAUX. —	»	6 10	3 34
LIBOS. — D.	8 20	3 1	9 10
Fumel.....	8 33	3 7	9 16
Soturac-Touzac	8 45	3 19	9 26
Duravel.....	8 52	3 28	9 33
Puy-l'Évêque.....	8 59	3 37	9 40
Arr. Praysac	9 6	»	9 47
Gastelfranc.....	9 12	3 51	9 53
Luzach.....	9 22	4 4	10 3
Parnac.....	9 34	4 14	10 11
Arrêt Douelle	9 38	»	10 16
Mercuès.....	9 41	4 25	10 21
CAHORS. — A.	9 53	4 39	10 37

De CAHORS à CAPDENAC

	Omnibus.	Omnibus.	Omnibus
CAHORS. — D.	7 <sup>h</sup> 37	1 <sup>h</sup> 27	6 <sup>h</sup> 27
Cabessut, halte	7 46	1 36	6 36
Arcambal.....	7 57	1 47	6 46
Vers.....	8 6	1 56	6 54
Saint-Géry.....	8 15	2 4	7 2
Conduché.....	8 28	2 17	7 14
St-Cirg, halte.	8 35	2 24	7 20
St-Martin-Lab.	8 45	2 33	7 28
Calvignac, hal.	8 53	2 41	7 35
Cajarc.....	9 7	2 55	7 47
Monbrun, hal.	9 18	3 6	7 57
Toirac.....	9 28	3 16	8 6
Lamadelleine.....	9 41	3 29	8 18
CAPDENAC. A.	9 53	3 41	8 30

De CAPDENAC à CAHORS

	[Omnibus]	Omnibus.	[Omnibus]
CAPDENAC. D.	7 43	11 <sup>h</sup> 10	5 <sup>h</sup> 19
Lamadelleine.....	7 55	11 22	5 31
Toirac.....	8 6	11 34	5 43
Monbrun, hal.	8 14	11 43	5 52
Cajarc.....	8 26	11 55	6 3
Calvignac, hal.	8 36	12 6	6 14
St-Martin-Lab.	8 46	12 14	6 25
St-Cirg, halte.	8 54	12 23	6 34
Conduché.....	9 »	12 30	6 41
Saint-Géry.....	9 17	12 45	6 56
Vers.....	9 22	13 51	7 2
Arcambal.....	9 30	1 00	7 41
Cabessut, halte.	9 40	1 11	7 22
CAHORS. — A.	9 48	1 19	7 34

Vignes Américaines

LES PLUS ANCIENNES DU DÉPARTEMENT

PAR MILLIONS de plants à la vente

en boutures, racinés et plants greffés soudés de toutes variétés

Grandes quantités de boutures pour greffage, 1 mètre de long 0,006 millimètres au petit bout.

Gamay x Couderc, Aramon x Rupestris Ganzin, Mourvèdre x Rupestris, Bourisquou x Rupestris, Riparia Gloire, Grand Glabre, Rupestris Phénomène du Lot, etc., etc. Ce dernier s'adapte à plus de 60 0/0 de calcaire. L'essayer c'est l'adopter.

Envoi franco des Catalogues prix-courant et notice sur le Rupestris Phénomène du Lot.

Vins des côtes du Lot, depuis 80 fr. la barrique logé et en sus franco sur wagon Puy-l'Évêque. Envoi d'échantillon franco contre 1 fr. en timbres-poste.

Vient de paraître :

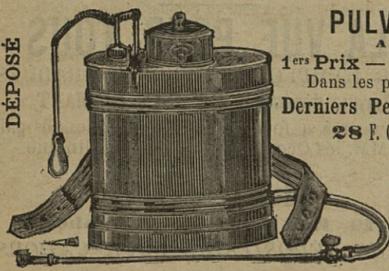
Nos Expériences Pratiques sur la Culture des Vignes Américaines.

Prix : 3 fr. (franco poste).

5<sup>me</sup> édition, revue et considérablement augmentée. En vente chez l'Auteur, chez M. Girma et principaux Libraires.

Pour toute commande de 100 francs en vins ou plants, nous donnons un exemplaire de notre ouvrage.

S'adresser au propriétaire, M. Victor COMBES, Chevalier du Mérite Agricole, à VIRE, par Puy-l'Évêque (Lot).



PULVÉRISATEUR-DEPEYRE

A pompe directe et air comprimé

1<sup>er</sup> Prix — Hors Concours — Médailles d'Or

Dans les principaux Centres viticoles de France

Derniers Perfectionnements. Appareil garanti

28 F. CUIVRE JAUNE — 32 F. CUIVRE ROUGE

F. DEPEYRE, Inventeur-fabricant

Chevalier du Mérite Agricole

18, Boulevard Gambetta, à Cahors (Lot)

NOTA. — Vu le grand nombre de demandes prière de se faire inscrire au plus tôt.



Pour le prix de Fr. 725

contre remboursement,

vous recevez un superbe

Accordéon à Concert

avec ses nouveaux

claviers avec pitons de

spirales, qui ont été

brevetés en tous les pays.

Je garantis, qu'ils ne

seront jamais perdus ou rompus, et chaque

acheteur n'a jamais de chagrin ou des frais de

réparation. Cet instrument a 10 touches, 40 voix

larges, 2 basses, 2 registres, clavier découvert

en nickel, bordé baguette en même métal,

une fine garniture complète, 2 soufflets doubles

et très-fort, 2 fermoirs, colliers du soufflet

assortis et avec coins nickel, 35 cm. grand.

Méthode pour apprendre jouer par soi-

même et emballage gratis. Port: Fr. 1.25,

Henri Suhr, à Neuenrade, Allemagne.

Cave Bordelaise

3, rue de la Mairie, CAHORS

M. LASSERRE, ANCIEN CHEF DE SECTION

M. COMBARIEU, Successeur

Livraisons au détail et à domicile de vins vieux en bouteilles de Bordeaux-Médoc, vieux Cahors, vins blancs secs et doux de la Gironde et de Banyuls-sur-Mer (garantis de raisins frais), Grenache, Muscat et Banyuls supérieur (vins de propriétaire), Cognacs, Rhums, Armagnacs de 1<sup>re</sup> marque, Spiritueux, Liqueurs de marque, Champagnes, Vins en fûts et Eaux minérales. — Prix très réduits sur tous les articles eu égard à leur qualité tout-à-fait supérieure.

LE GOURMET